

Bulletin communal

N° 24

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

Absent : Jean-Jacques BEROUD

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre
2003

Décisions

- 1 – Création d'un poste d'accompagnatrice scolaire
- 2 – Tarifs périscolaire
- 3 – Politique intercommunale petite enfance
- 4 – Voirie et travaux connexes liés au remembrement
- 5 – Achat de terrain zone de Longefan et projet de voirie
- 6 – Réseau Eau AFP
- 7 – Voirie « Au Quai »

Informations

- Subventions notifiées
- Réseau quartier de la Rua
- Taxe Professionnelle Unique.
- Vaccination du personnel des services techniques
- Aménagement du cimetière
- Recherche d'un local
- Informations de François ANDRE
- Remembrement-aménagement
- Vente de bois

DECISIONS

1 – Création d'un poste d'accompagnatrice scolaire

Bien que cela ne soit pas une obligation, la commune souhaite maintenir l'accompagnement des élèves dans le car scolaire qui relie le hameau de l'Echaillon à l'école du village. A cet effet, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'accompagnatrice, à temps non complet, pour l'année scolaire 2003-2004, renouvelable chaque année.

Vote : unanimité.

2 – Tarifs garderie périscolaire

Après étude des demandes formulées par les parents d'enfants scolarisés à Hermillon, et répétées sur ces deux dernières années, il est apparu nécessaire d'offrir aux familles des possibilités d'accueil périscolaire. Depuis la rentrée une garderie fonctionne aux horaires suivants :

- le matin de 7h45 à 8h35 et de 11h45 à 12h15
- l'après-midi de 16h45 à 17h30

Les tarifs, identiques à ceux de la garderie du Chatel, sont de 2,50 € l'heure ou de 50 € le forfait trimestriel.

Vote : unanimité

3 – Politique intercommunale petite enfance

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne nous demande de lui transférer la compétence « petite enfance » dans le but d'obtenir des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal accepte de transférer la compétence

« petite enfance » à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Vote : unanimité.

4 – Voirie et travaux liés au remembrement

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les « travaux connexes » liés au remembrement : ensemble des travaux de remise en état des sols et de la réalisation de la plateforme des voiries de desserte des nouvelles parcelles tant agricoles que constructibles.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- soit la création d'une association de propriétaires qui prendrait en charge les travaux,
 - soit la prise en compte de ces travaux par le budget de la commune
- Monsieur le Maire indique, en préambule, qu'il n'est pas concevable d'envisager la création d'une association de propriétaires alors qu'elle n'a pas été évoquée pendant la première partie de l'étude, aussi il propose de faire prendre en charge ces travaux par le budget communal.

Le dossier remis par M. Gilles VIAL, géomètre, fait ressortir les besoins suivants :

- voirie : 141.849 €
- environnement : 8.025 €
- remise en état des sols : 26.312 €

Il apparaît nécessaire de réaliser un réseau sommaire de distribution d'eau à usage agricole (abreuvoir etc...)

Après discussion, il est proposé d'ajouter un « volet hydraulique agricole »

Vote : (pour la prise en charge des travaux connexes par la commune) pour : unanimité

Agenda

11 et 12 octobre 2003

Salon du Livre et de
la Communication

Etat Civil

Naissance

13/08/2003

Nathan Loris
DEPEYRE

Recensement militaire

Les jeunes filles et les
jeunes gens domiciliés
dans la commune nés en
octobre, novembre et dé-
cembre 1987 doivent se
faire recenser en mairie
courant quatrième
trimestre 2003.

Inscriptions liste électorale

La date limite d'inscrip-
tion sur la liste électo-
rale est fixée au :

31 décembre 2003

Manifestations diverses

Thé dansant de
l'Association Mamabé
le 19/10/2003

Après-midi
dansant organisé par le
Club de danse
d'Hermillon
le 30/11/2003
Ouvert aux habitants
d'Hermillon

Schéma des voiries

Après étude du plan des voiries et dis-
cussion au sein du Conseil Municipal,
il est proposé de :

- confirmer un accès piétonnier au Nézet depuis la route du Nézet
- retenir le principe d'une desserte de la zone du Nézet depuis le quartier « sur les Guez »
- supprimer la circulation en boucle dans la zone du Nézet
- créer un sentier d'accès à la salle polyvalente et au stade
- revoir l'accès à l'école d'escalade des Contamines qui paraît très large

Vote : unanimité

- déplacement du sentier situé sur les Guez entre la route de la Cascade et la route St Martin

Vote : pour : 13- abstention : 1

Demande de subvention

Le Conseil Municipal valide le dossier « Travaux connexes » après ajout du volet « Hydraulique agricole » et autorise le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la SFTRF et du Conseil Général.

Vote : unanimité

5 – Achat de terrain

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande du gérant de New Décor qui souhaite acquérir les parcelles n° C1713 et C1715, situées dans la zone de Longefan pour y transférer son activité. Le prix de vente du terrain est fixé à 10 € le m2.

Vote : unanimité

Pour compléter l'équipement de la zone et à la demande des commerces, il est proposé de réaliser une voirie entre le parking Intermarché et la route des Jardins, de façon à mieux desservir les enseignes récemment implantées et ainsi dynamiser la zone commerciale.

L'étude sera proposée à la Direction Départementale de l'Equipement.

Vote : unanimité

6 – Réseau Eau A.F.P.

Dans le cadre d'un projet de réalisation d'une canalisation d'eau de Montandré au Golet, l'Association Foncière Pastorale demande au Conseil Municipal :

- son avis sur ce projet
- les modalités de sa participation financière

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de cette opération et souhaite la présentation de devis complémentaires.

Après discussion et afin de sécuriser l'approvisionnement en eau sur les secteurs des 4 chemins, du Platre de Champesuit et Au Soir, il est proposé la mise en place d'une citerne de stockage au plan des Granges.

Vote : unanimité

7 – Voirie « Au Quai »

En liaison avec les travaux de rénovation routière de l'entrée principale du village (RD77), le Conseil Général a enrobé la route d'accès au quartier du Quai. La commune a enfoui les réseaux secs (électricité, téléphone, câble) et rénové l'éclairage public. Cet accès est sur des propriétés privées.

Le maire a rencontré les deux propriétaires concernés qui acceptent de céder une partie de leurs terrains à la commune pour l'euro symbolique. De plus, après la vente de la maison cadastrée n° C651, il y a plusieurs projets d'implantation d'entreprises dans ce secteur. Ainsi pour permettre la finalisation des travaux de collecte des eaux pluviales, le Conseil Municipal souhaite acquérir les terrains nécessaires à cette emprise, 159 m2 du n° 651 et 7 m2 du n° 635.

Vote : pour : 10-abstention : 4

**Rencontre avec les responsables d'associations le 23/10/2003 à 18 H à la
mairie**

INFORMATIONS

Subventions accordées

- Réseau eau potable « Au Quai et Pont d'Arc » : 5.496 € du Conseil Général
- Réseau eau pluviale « Au Quai et Pont d'Arc » : 47.120 € du Conseil Général
- Voirie entrée du village : 11.110 € du Conseil Général
- Mise en souterrain réseau électrique « Le Quai » : 14.671,20 € du SDESS
- Enfouissement électrique « Pont d'Arc » : 14.745,12 € du SDESS
- Aire d'arrêt cars scolaires à l'Echaillon : 2.198,94 € de l'Etat
- Réfection route de Longefan : 21.490 € de la Cellule Europe et 15.964,52 € du Conseil Général
- Etude centrale hydroélectrique : 3.458,35 € de l'Adème et 3.521 € du Conseil Régional
- Travaux de débroussaillage : 22.933 € au titre du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Naturel

Le Conseil est informé :

- Du montant global des travaux d'enfouissement concernant le réseau du quartier de la Rua. Une réunion d'information des riverains sera organisée à ce sujet.
- D'une réunion du Conseil Municipal sur la Taxe Professionnelle Unique
- De la vaccination contre l'hépatite A des employés des services techniques
- D'une rencontre prévue avec le cabinet SPIRALE pour l'étude de l'aménagement du cimetière
- De la recherche d'un local d'une centaine de m² (grange, hangar...) pour permettre le rangement temporaire de matériel communal.

François ANDRE nous informe :

- Qu'au cours de l'été 2003, 16 jeunes ont travaillé dans les services communaux
- De l'installation de la fibre optique à la salle polyvalente
- De l'avancement des travaux d'enfouissement du gaz sur le haut du village
- Que la finale du « radio crochet mauriennais » aura lieu à Hermillon le samedi 13 décembre 2003

REMEMBREMENT-AMENAGEMENT

Pour effectuer le bornage des terrains qui débutera vers le 10 octobre 2003, la commune procédera à un débroussaillage dans certains secteurs, pour permettre la mise en place des bornes.

Afin de faciliter la prise de possession des terrains agricoles, une réunion avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et les agriculteurs de la commune est prévue le :
16/10/2003 à 18 heures en mairie

VENTE DE BOIS

- 18 lots de 2 m³ (feuillus et sapins) au prix de 10 euros le lot
Au lieu dit « Les Prises » - Route de Montandré - Combe couchant - Route forestière -
Se faire inscrire en mairie avant le 16 octobre 2003 à 18 heures
Attribution le 17 octobre 2003 par tirage au sort à 18 heures en mairie